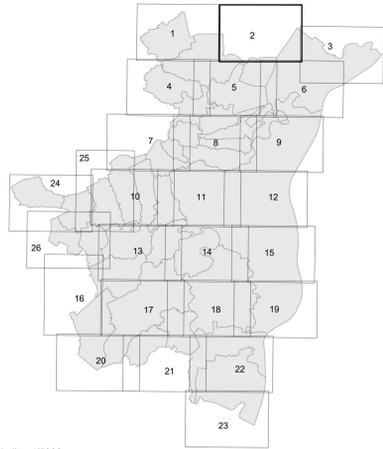


# PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

## 6. REGLEMENT GRAPHIQUE 6.2. PLAN VIGILANCE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 - Modification N°4



### LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE

#### Sites et sols pollués

 Secteur de restrictions d'usage (cf. règlement écrit)

#### Risques technologiques (hors PPRT)

À intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.  
Site

 Zone de danger soumise à des dispositions particulières

 Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.

#### Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)

 Zone de vigilance

#### Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)

 Zone en dépassement réglementaire

 Zone en dépassement réglementaire potentiel (entre 90% et 100% de la valeur limite)

 Secteur de surveillance aux abords des axes routiers

Nota : le reste du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est en zone de dépassement des lignes directrices OMS

#### Présence de cavités ou galeries souterraines

 Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle

#### Réseau de chaleur

 Périmètre de vigilance PLU

#### Coulées d'eaux boueuses

 Aléa très fort

 Aléa fort

 Aléa moyen

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan

Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU  
Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance

